

Familles monoparentales : plutôt urbaines et plus précaires

En Limousin, plus d'un enfant sur six vit avec un seul de ses parents. La monoparentalité est un phénomène plutôt urbain.

Chômage, voire absence du marché du travail : les monoparents sont moins souvent en emploi que les autres parents. Mais les mères isolées qui ont une activité professionnelle l'exercent plus fréquemment que les autres à temps complet.

Quatre monoparents allocataires des CAF sur dix perçoivent une prestation spécifiquement liée à leur situation familiale. Pour une famille monoparentale limousine sur six, l'intégralité des ressources est constituée par les prestations versées par les CAF.

Depuis les années soixante, le nombre de familles monoparentales ne cesse de croître, en Limousin comme ailleurs. Au milieu du siècle dernier, la monoparentalité résultait du veuvage une fois sur deux. Aujourd'hui, le décès du conjoint pèse peu face aux ruptures d'unions : seuls 9 % des monoparents sont veufs. Conciliation plus difficile entre vie professionnelle et familiale, exposition plus grande à la précarité : ces familles affrontent souvent des conditions de vie moins favorables, même si les transferts sociaux améliorent sensiblement leur niveau de vie.

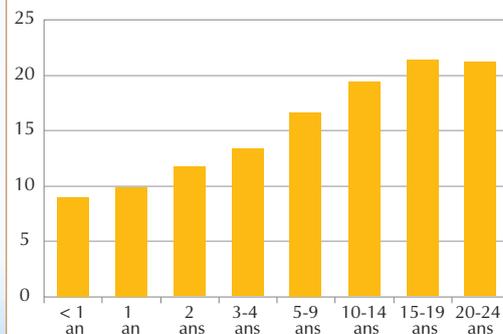
Une famille sur cinq est monoparentale

Au recensement de 2006, le Limousin compte 16 800 familles monoparentales, soit 19 % des familles comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans.

Cette part a progressé de trois points depuis 1999. Près de 26 000 jeunes limousins de moins de 25 ans vivent ainsi avec un seul parent, soit un sur six. Cette proportion est proche de la moyenne française.

Plus l'enfant grandit, plus il a de risques de vivre avec un seul parent. En dessous de 3 ans, un enfant sur dix vit dans une famille monoparentale ; au-delà de 12 ans, ils sont deux sur dix dans ce cas.

Dès sa première année, un enfant sur dix vit dans une famille monoparentale



Part des enfants qui vivent dans une famille monoparentale, selon l'âge (en %)

Âge en années révolues

Source : Insee, Recensement de la population 2006, exploitation complémentaire

Les parents isolés sont huit fois sur dix des femmes, en Limousin comme en France.

Les mères isolées élèvent plus souvent de jeunes enfants : la moitié des enfants élevés par leur seule mère ont moins de 12 ans, contre seulement 36 % des enfants élevés par leur seul père.

Des familles monoparentales plus petites

Les familles monoparentales sont souvent de taille réduite : 60 % d'entre elles ne comptent qu'un seul enfant, contre 46 % des familles constituées autour d'un couple.

Par ailleurs, les mères isolées ont à leur charge un nombre d'enfants plus élevé que les pères dans la même situation. Si les femmes sont à la tête de 80 % des familles monoparentales, cette proportion atteint 92 % pour les familles avec quatre enfants ou plus.

La monoparentalité : un phénomène urbain

La monoparentalité demeure un phénomène plutôt urbain : 71 % des familles monoparentales vivent au sein de l'espace urbain, contre 65 % des couples avec enfants. Les villes-centres, en particulier, accueillent à elles seules plus de la moitié des familles monoparentales limousines. Ainsi, sur les communes de Limoges, Guéret, Tulle et Brive, trois familles avec enfants sur

Centres urbains : forte proportion de familles monoparentales

Limoges (commune)	30
Brive-la-Gaillarde (commune)	27
Tulle (commune)	30
Guéret (commune)	32
Saint-Junien (commune)	21
Ussel (commune)	17
Pôles urbains hors villes-centres	16
Couronnes périurbaines + communes multipolarisées	12
Pôles d'emploi ruraux	22
Reste de l'espace rural	15
Limousin	19
Corrèze	18
Creuse	18
Haute-Vienne	20

Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles avec enfants de moins de 25 ans (en %)

Source : Insee, Recensement de la population 2006, exploitation complémentaire

dix sont monoparentales.

Néanmoins, les pères isolés ont moins tendance à se concentrer dans les centres urbains que les mères isolées.

Des mères isolées moins diplômées

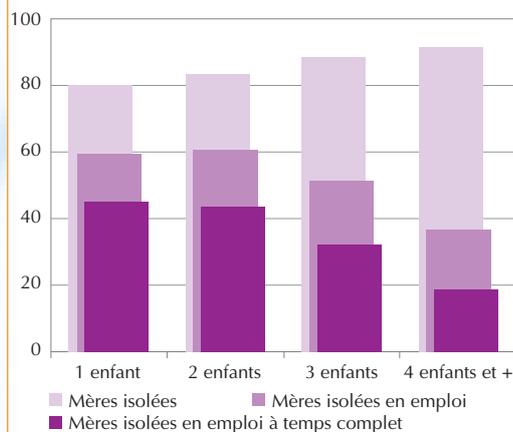
Les mères isolées sont nettement moins diplômées que les mères en couple : 30 % d'entre elles ont un niveau inférieur ou égal au BEPC, contre 23 % des mères en couple ; et 23 % des premières possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 28 % des secondes.

Les disparités ne sont pas aussi marquées pour les hommes : ceux qui élèvent seuls leurs enfants ont un niveau de diplôme proche de celui des pères qui vivent en couple.

Des monoparents moins souvent en emploi

Concilier vie de famille et vie professionnelle est difficile pour les monoparents. Qu'ils soient hommes ou femmes, ils sont moins souvent en emploi que leurs homologues des familles « traditionnelles ». Seuls 73 % des monoparents occupent un emploi, contre 84 % des adultes dans les familles traditionnelles avec enfants. Les monoparents, et en particulier les femmes, connaissent aussi des conditions d'emploi plus précaires que les adultes en couple : 55 % des mères isolées ont un emploi à durée

L'activité des mères isolées se réduit avec le nombre d'enfants à charge



Part des mères dans l'ensemble des parents de familles monoparentales, selon le nombre d'enfants à charge, en %

Lecture : dans moins de 20 % des familles monoparentales comprenant 4 enfants ou plus, c'est une mère travaillant à temps complet qui est parent.

Source : Insee, Recensement de la population 2006, exploitation complémentaire

indéterminée, contre 60 % des pères isolés et 62 % des mères en couple.

Malgré des difficultés d'organisation plus importantes, les mères de famille isolées exercent plus souvent que les autres une activité professionnelle à temps complet, sans doute par nécessité de dégager un revenu d'activité plus élevé. Les pères, en revanche, travaillent plus souvent à temps partiel lorsqu'ils sont monoparents.

Plus les enfants sont nombreux et plus l'activité des femmes monoparents se réduit. Parmi les mères isolées qui travaillent, les trois quarts occupent un emploi à temps plein lorsqu'elles ont un seul enfant ; elles ne sont plus que la moitié à temps plein, dès lors qu'elles élèvent quatre enfants ou plus. En outre, lorsque le nombre d'enfants à la charge des mères isolées augmente, ce n'est pas le recours au temps partiel qui s'accroît, mais bien l'absence d'emploi qui devient plus fréquente.

Les monoparents sont deux

Moins d'enfants et des conditions de vie moins favorables dans les familles monoparentales limousines

	Familles monoparentales	Couples avec enfants
Nombre de familles	16 840	71 542
Nombre d'enfants de moins de 25 ans	25 938	123 353
Familles selon le nombre d'enfants (en %)		
1 enfant	60	46
2 enfants	30	41
3 enfants	8	11
4 enfants ou plus	3	3
Familles selon le lieu de résidence (en %)		
Villes-centres	55	38
Reste de l'urbain	16	27
Espace rural	29	35
Adultes des familles selon le type d'activité (en %)		
Parent(s) en emploi *	73	84
Homme sans emploi	17	10
Femme sans emploi	29	23
Familles selon le statut d'occupation du logement (en %)		
Propriétaire	36	70
Locataire HLM	31	10
Locataire hors HLM	29	16
Autre	4	4
Nombre d'allocataires des CAF en 2008		
	14 833	45 407
dont bénéficiaires de minima sociaux (en %)	26	6
dont étant sous le seuil de bas revenus (en %)	61	24
Part des familles (en %) dont les prestations représentent		
plus de 50 % des revenus	36	9
plus de 75 % des revenus	26	5
100 % des revenus	17	3

* Lecture : parmi l'ensemble des parents de familles de type « couple avec enfants », 84 % travaillent. Au sein de chaque famille, ce peut être soit l'homme, soit la femme, soit les deux.

●●●● Source : Insee, Recensement de la population 2006, exploitation complémentaire ; Caisses d'allocations familiales, allocataires au 31 décembre 2008

fois plus confrontés au chômage que les adultes en couple. Les femmes sont les plus touchées : au recensement de 2006, 15 % des mères isolées indiquent être au chômage.

La qualification ou la profession ne distingue guère les monoparents de leurs homologues. Chez les hommes comme chez les femmes, la proportion d'ouvriers, d'employés ou de cadres est identique qu'ils soient monoparents ou non.

Des prestations spécifiques pour 4 familles sur 10

Au 31 décembre 2008, près de 15 000 allocataires des Caisses d'allocations familiales (CAF)

(*) Dans la suite de cette étude, les familles monoparentales dont il est question sont celles qui bénéficient d'au moins une prestation des CAF.

du Limousin sont des monoparents (*).

Alors que la monoparentalité est souvent perçue comme une situation particulière entraînant la perception de prestations spécifiques, seules 42 % des familles monoparentales limousines perçoivent l'Allocation de Parent Isolé (API) ou l'Allocation de Soutien Familial (ASF). En effet, il

Les monoparents qui ne bénéficient pas d'au moins une prestation des CAF sont minoritaires : ils relèvent du régime agricole ou bien ont un seul enfant et des ressources qui ne leur permettent pas de prétendre à une prestation sociale.

ne suffit pas d'être en situation d'isolement pour percevoir ces prestations. Le droit à l'API est soumis de surcroît à condition de ressources, et il est servi pour une période limitée. De son côté, le droit à l'ASF est ouvert lorsque le parent absent du foyer ne fait pas face à son obligation d'entretien et lorsque le parent en charge de l'enfant souhaite faire valoir ses droits à créances alimentaires ou l'obligation d'entretien.

Des situations de pauvreté plus fréquentes

Les monoparents sont très concernés par les aides au logement et les minima sociaux.

Si 25 % des couples avec enfants bénéficient d'une aide au logement, c'est le cas de 71 % des familles monoparentales. Ceci s'explique d'abord par la forte proportion de locataires chez les monoparents, dont la moitié résident dans le parc HLM.

Alors que seulement 6 % des couples avec enfants bénéficient d'un des trois minima sociaux servis par les CAF, 26 % des monoparents sont dans cette situation, avec des disparités marquées entre les trois départements (20 % en

Deux prestations spécifiques pour les monoparents

L'Allocation de Parent Isolé est l'un des trois minima sociaux servis par les Caisses d'Allocations Familiales. Elle vise à garantir un minimum de ressources aux personnes assumant seules la charge d'enfant suite à naissance ou séparation. Son montant est revu chaque trimestre, tout au long d'une période de droit déterminée selon la nature du fait générateur créant la situation d'isolement. Au 31 décembre 2008, son montant mensuel était de 567 euros pour une personne seule avec enfant à naître, augmenté de 189 euros par enfant à charge. Depuis le 1^{er} juin 2009, l'API est remplacée par la majoration « isolement » du Revenu de solidarité active (RSA). L'Allocation de Soutien Familial est versée dans le but de contribuer aux charges d'entretien de l'enfant privé de l'aide d'un ou de ses deux parents. Au 31 décembre 2008, son montant mensuel par enfant était de 87 euros dans le premier cas et de 116 euros dans le second.

Corrèze, 25 % en Creuse, jusqu'à 29 % en Haute-Vienne).

En Limousin, 61 % des familles monoparentales bénéficiaires d'une allocation de la CAF vivent sous le seuil de bas revenus (903 euros mensuels par unité de consommation en 2008). Seuls 24 % des couples allocataires avec enfants sont dans ce cas. Le mode de calcul particulier des unités de consommation dans les familles monoparentales (cf. encadré) n'explique qu'en partie cet écart. La pauvreté touche davantage les monoparents.

Les situations de pauvreté augmentent avec le nombre d'enfants : 58 % des monoparents avec un seul enfant vivent sous le seuil de bas revenus, contre 62 % de ceux avec deux enfants, et 76 % des monoparents qui élèvent trois enfants ou plus.

Des familles monoparentales très dépendantes des prestations

Pour 36 % des familles monoparentales, l'ensemble des prestations versées par les CAF représentent plus de la moitié de leurs ressources et pour 26 % d'entre

Le seuil de bas revenus au sens des CAF

Le revenu par unité de consommation est égal au revenu disponible (revenus + prestations) du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le nombre d'unité de consommation d'une famille est calculé ainsi :

- 1 pour l'allocataire*
- + 0,5 par adulte et enfant de 14 ans ou plus*
- + 0,3 par enfant de moins de 14 ans*
- + 0,2 pour les familles monoparentales.**

La majoration spécifique aux familles monoparentales est intégrée pour tenir compte du fait que certaines économies d'échelle sont irréalisables pour ces familles notamment sur un des postes les plus lourds du budget qu'est le logement. Ce mode de calcul est spécifique aux CAF.

Population à bas revenus : le seuil de bas revenus est égal à 60 % de la médiane du revenu mensuel par unité de consommation. Il est actualisé chaque année par l'INSEE à partir de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux. Pour l'année 2008, il était de 903 euros par unité de consommation.

elles, plus des trois quarts. Enfin, pour 2 400 familles monoparentales limousines, soit une sur six, elles constituent l'intégralité des ressources. Les disparités départementales sont assez marquées puisque cette proportion s'élève à 13 % en Corrèze, 15 % en Creuse et atteint 20 % en Haute-Vienne.

Ici encore, le nombre d'enfants à charge accroît la dépendance aux prestations : si 15 % des familles monoparentales avec un ou deux enfants ont des ressources constituées uniquement de prestations, cette part atteint 32 % pour les familles monoparentales limousines avec au moins trois enfants. Ces prestations ont un effet redistributif plus marqué pour les familles monoparentales : elles permettent à 17 % des familles monoparentales de passer au-dessus du seuil de bas revenus, contre 10 %

pour les couples. Le montant moyen mensuel des prestations versées aux familles monoparentales en 2008 est de 495 euros, contre 377 euros pour les couples avec enfant.

Être monoparent : une situation rarement temporaire

Au sein de l'ensemble des allocataires qui ont perçu au moins une prestation de la CAF entre 2004 et 2008, le nombre de familles monoparentales a augmenté de 12 % sur cette période.

La monoparentalité est une situation transitoire, car les enfants grandiront, mais elle dure souvent longtemps. Parmi les allocataires élevant seuls au moins un enfant de moins de 15 ans en 2004 et toujours allocataires en 2008, plus de 8 sur 10 sont encore monoparents.

●●●● Nathalie Garrigues (Insee)
Mathilde Pierre (CAF de Corrèze et de Creuse)
Frédéric Arnaud (CAF de Haute-Vienne)



29 rue Beyrand
87031 Limoges cedex

Informations statistiques 08 25 88 94 52



www.insee.fr

Directeur de la publication Fabienne Le Hellaye
Rédacteur en chef Frédéric Châtel
Mise en forme Martine Herny
Impression Sotiplan - Limoges
Maquette iti communication

Prix 2,70 euros

Dépôt légal : mars 2010

Code SAGE : FOC106324
ISSN : 1765-4475
Copyright - INSEE 2010

« La rediffusion, sous quelque forme que ce soit, des fonds de cartes issus du fichier GéoFLA® de l'IGN est soumise à l'autorisation préalable de l'IGN et au paiement auprès de cet organisme des redevances correspondantes ».